

N° 7724²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI**modifiant la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences
sur l'environnement et modifiant****1° la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature
et des ressources naturelles ;****2° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;****3° la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements
classés**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(19.1.2021)

Par sa lettre du 18 novembre 2020, Madame la Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis a pour objectif d'adapter le cadre législatif luxembourgeois afin de transposer fidèlement la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement tant que modifiée par la Directive 2014/52/UE. Pour ce faire, il modifie :

1. la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement et modifiant
2. la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ; et
3. la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
4. la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Les modifications visent surtout à répondre à la mise en demeure du Luxembourg par la Commission européenne en octobre 2019 concernant la transposition correcte de cette directive. Elles ont en outre pour objectif de permettre l'utilisation de la future « plateforme enquête publique » mise en place par le Ministère de la digitalisation pour les enquêtes publiques. Finalement, certaines erreurs matérielles sont corrigées.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 19 janvier 2021

*Pour la Chambre des Métiers**Le Directeur Général,*
Tom WIRION*Le Président,*
Tom OBERWEIS

